



UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS
BUREAU DE DEVELOPPEMENT DES TELECOMMUNICATIONS

CONFÉRENCE MONDIALE DE DÉVELOPPEMENT DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS (CMDT-98)

Document 76-F
13 mars 1998
Original: anglais

La Valette, Malte, 23 mars - 1 avril 1998

Pour action

Points de l'ordre du jour: 2.3, 1.7

SÉANCE PLÉNIÈRE

Soudan (République du)

PROPOSITIONS CONCERNANT LES TRAVAUX DE LA CONFERENCE

PLAN STRATEGIQUE DU BDT POUR LA PERIODE 1999-2003

SDN/76/1

Dans la stratégie on continue d'insister sur "le renforcement de la présence régionale" sous les rubriques "partenariat" et "réforme interne".

La Conférence doit recevoir des informations appropriées sur la situation en ce qui concerne la "présence régionale" dans les différentes régions depuis la Conférence de plénipotentiaires de Nairobi de 1983 et sur les faiblesses qui sont apparues. On pourrait également avancer des propositions sur la forme que l'on peut donner à ce "renforcement de la présence régionale".

De nouvelles idées peuvent être dégagées sur le remplacement partiel de la présence régionale par des centres de formation technique avancée pour ingénieurs dans la région grâce à la collaboration du secteur privé, de l'industrie et des opérateurs. En substance, la gestion des ressources humaines exige une approche novatrice.

La Conférence voudra peut-être formuler une Recommandation à la Conférence de plénipotentiaires pour qu'elle nomme un comité spécial d'experts chargé d'étudier la situation en ce qui concerne la présence régionale.

L'Administration soudanaise se déclare très préoccupée par la situation.

Plan d'action futur pour 1999-2003

Les six programmes proposés pour les activités futures du BDT.

SDN/76/2

Programme 1

Devrait inclure la gestion informatisée du spectre national et s'appuyant sur un système de vérification des émissions radioélectriques.

SDN/76/3

Programme 2

Le BDT devrait décrire clairement ce qu'il va offrir aux pays en développement en terme de "technologies". Le plan sur les "technologies" devrait aller au-delà des séminaires habituels et prévoir une formation de fond aux nouvelles technologies.

Ces programmes doivent être énoncés en détail pour faciliter la discussion.

SDN/76/4

Programme 3

Il serait peut-être bon pour les pays en développement que le programme prévoit plutôt un "développement rural des télécommunications faisant partie intégrante du réseau national de télécommunication".

SDN/76/5

Programme 6

Devrait prévoir le renforcement des centres nationaux et régionaux pour tenir compte des nouvelles technologies et pour créer des centres d'excellence de formation en télécommunications grâce à l'intervention d'organismes financiers, de l'industrie et d'opérateurs.

SDN/76/6

Réforme interne

Il convient d'éviter dans toute la mesure du possible la bureaucratie et les coûts administratifs inutiles qui sapent l'efficacité des départements/divisions du BDT.

Le "Groupe d'ingénieurs" est essentiel pour que le BDT puisse apporter une assistance technique aux pays, en particulier aux PMA.

D'où l'importance d'accorder un haut rang de priorité au Groupe d'ingénieurs et à la présence d'ingénieurs hautement qualifiés.

SDN/76/7

Restructuration du BDT

Dans le souci d'aider à améliorer la gestion du BDT et à restructurer le secteur pour qu'il s'acquitte efficacement de ses fonctions, l'Administration soudanaise se permet de proposer ce qui suit:

- 1) Siège
 - a) réorganiser les départements pour restreindre les fonctions faisant double emploi;
 - b) consolider le département technique en renforçant le Groupe d'ingénieurs de sorte qu'il inclut des spécialistes des nouvelles technologies susceptibles d'apporter une assistance aux pays en développement;
 - c) renforcer la capacité du siège de fournir des services aux pays en développement en ce qui concerne la restructuration des télécommunications, la gestion informatisée du spectre national et les plans à long terme en matière de technologie concernant l'utilisation future du spectre des fréquences radioélectriques.

- 2) Pour aider à réduire ses coûts de fonctionnement, le BDT devrait s'efforcer d'établir un noyau d'équipes d'experts hautement spécialisés appartenant à l'industrie et aux opérateurs pour pouvoir y faire appel afin d'aider les pays en développement.
- 3) Le BDT devrait prendre contact avec des organismes d'investissement, des banques de développement aussi bien mondiales que régionales ou nationales et les engager à accorder un traitement prioritaire aux pays en développement, notamment sous forme de prêts.
- 4) Pour réduire les coûts internes, il convient de prendre des mesures visant à améliorer le système de gestion de l'information au sein du BDT.

SDN/76/8

Programme spécial d'assistance aux PMA

L'Administration soudanaise attache beaucoup d'importance à la Résolution 1 de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (Buenos Aires, 1994) et propose à la CMDT-98 (La Valette, Malte) de se prononcer en faveur d'un programme semblable à inscrire dans le plan d'action du BDT pour 1999-2003.
